

nous sommes tous les enfants et les serviteurs.

Les journaux de Besançon annoncent que M. le duc d'Aumale a visité vendredi la garnison de Dôle, et samedi celle de Lons-le-Saulnier.

ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Journal officiel nous ménageait une surprise. Voici ce que nous lisons dans la partie officielle d'aujourd'hui :

M. Limbourg, précédemment nommé préfet du Nord, a été nommé préfet du département de Seine-et-Oise, en remplacement de M. le marquis de Chambon.

M. le Baron Léon Le Guay, conseiller d'Etat en service extraordinaire, secrétaire général du ministère de l'intérieur, est nommé préfet du département du Nord, en remplacement de M. Limbourg.

Le Propagateur exprime en ces termes les regrets que laissera à Lille, M^{me} la baronne Séguier :

« La haute position qu'elle occupait, mettait en évidence les qualités brillantes de son éducation autant que sa bonté naturelle.

Elle accordait à la fois sa sollicitude aux sœurs d'asile, à la société de charité maternelle, à la fondation des Crèches — pour lesquelles elle recueillait encore des souscriptions la semaine dernière, après avoir donné elle-même sa généreuse offrande, — à l'orphelinat de gorgons, récemment fondé par des efforts que nul ne peut connaître dans toute leur étendue, — à cette œuvre importante des orphelins de la guerre, qu'elle a si puissamment organisée, rendue féconde, assurant le bien-être et l'éducation à près de 200 enfants de nos soldats. Non-seulement elle embrassait l'ensemble, mais aucun détail ne lui était étranger.

En dehors de ces œuvres multiples, pour lesquelles elle se dépensait sans limite et sans mesure, nous laisserons dans l'ombre les infortunes privées auxquelles sa main était sans cesse ouverte. Accessible à tous, elle accueillait chez elle les malheureux dans tout l'aspect de leur misère.

Le plus grand nombre des pauvres de Lille la connaissaient, sinon de vue, au moins par son doux renom de bonté. Il lui a été envoyé des lettres avec cette simple suscription : « à la bonne dame de la préfecture, » lettres de remerciements, lettres d'espoir fondé sur sa générosité.

Soldats infortunés, vieillards dans l'abandon, familles déchues, artistes malheureux, aucun ne fut jamais rebuté. Si l'on ne pouvait venir la trouver, elle montait elle-même l'escalier obscur de la mansarde, apaisait la souffrance, caressait les petits enfants; en même temps qu'elle versait l'aumône, sa charité tendre reconfortait les cœurs.

Ces quelques mots suffisent pour justifier l'explosion de regrets qui se manifeste de toute part, dans les familles malheureuses comme chez ceux qui ont surpris le secret de ses bienfaits.

La première par le rang, M^{me} la baronne Séguier l'était aussi par tous les nobles sentiments de l'âme. Elle réalisait cette touchante parole entendue de sa bouche : « La charité doit toujours tendre à s'élever, à grandir, et ne doit s'arrêter que quand Dieu arrête nos forces. » — H. L. »

Le Français disait avant-hier au sujet de M. Séguier, préfet du Nord : Nous croyons que le baron Séguier a demandé, par des raisons de convenance personnelle, à être relevé des fonctions de pré-

Les balles sifflaient autour de cette poignée de jeunes gens qui avançaient sans se plaindre. Ils n'étaient pas chaussés, cependant, à peine vêtus, et se disaient qu'ils allaient peut-être mourir.

Georges de Maucier retenait son cheval au trot pour se maintenir à leur tête. Une balle traversa son caban; il en ramena les plis écartés. Une autre, venant d'écharpe, effleura son bras étendu pour enlever ses hommes et pénétra dans sa poitrine.

Il lâcha les rênes et tomba. Les soldats éfarés l'entourèrent.

En avant, mes enfants, en avant ! et ne vous occupez pas de moi, leur dit-il d'une voix que le sang étouffait.

Les soldats passèrent et le feu de la maison crénelée se ressentit de la rage qui les animait.

Quatre hommes prirent le capitaine et le transportèrent dans une chaumière, la première du village, qui servait d'ambulance. Une trentaine de malheureux y gémissaient déjà.

Près du grabat où l'on étendit M. de Maucier, un officier, assis sur une boîte de paille, recevait les soins d'un docteur militaire. C'était un lieutenant de chasseurs qui venait de recevoir une plaie contuse au front. L'éclat d'obus qui l'avait touché au passage, avait eu la délicate attention d'écorner seulement la peau sans attacher l'os.

fet du Nord, qu'il avait acceptées par dévouement au lendemain de la guerre et qu'il a remplies depuis trois ans avec tant de fermeté, de tact et de distinction. C'est avec un vif regret que l'opinion conservatrice et libérale apprendra cette résolution. Le gouvernement, pour donner à M. Séguier un témoignage de la manière dont il apprécie les services rendus pendant son administration, compte lui conférer la croix de Commandeur. La proposition a été transmise au conseil de l'ordre.

MM. Leurent, Brame et de Melun ont été nommés membres de la commission pour l'examen du projet de loi relatif aux récompenses à décerner à l'occasion de l'Exposition de Vienne.

Dans sa réunion d'hier, la société de la Sainte-Famille a procédé à l'élection de son nouveau président, M. Henri Watlinae, négociant, membre honoraire de la société, a été élu à l'unanimité.

Un décret publié au Journal officiel est destiné à empêcher que les propriétaires et équipages de bateaux de plaisance, des yachts, et ceux des bateaux et chaland à l'usage des usines, propriétés, fabriques, etc., soient réclamés comme « gens de mer » et soumis à l'inscription maritime.

Pour les préserver de la réquisition des autorités maritimes, le décret leur accorde une exemption spéciale, à la condition que ces propriétaires et équipages seront munis d'un permis de naviguer et ne feront pas commerce du produit de leur pêche.

La distribution des prix de la Société industrielle du nord de la France a eu lieu hier, à deux heures et demie, dans la salle des concerts du Cercle du Nord, sous la présidence de M. Kuhlmann.

Une foule nombreuse témoignait de l'intérêt que l'on porte à cette société qui est appelée à rendre de si grands services à notre pays.

Après une ouverture par la musique des canoniers, M. Kuhlmann a pris la parole. M. Corenwinder a ensuite rendu compte des travaux de la Société; travaux déjà considérables et qui ne manqueraient pas d'appeler l'attention de tous les corps savants.

M. Mathias, vice-président, a donné lecture des résultats des concours :

Médailles d'or. — M. E. Gand, d'Amiens, pour son métier à tisser en carton les dessins pour tissus ouverts; M. Dubousson, architecte, pour son projet de maisons d'ouvriers.

Médaille de vermeil. — M. E. Delanoy, de Dunkerque, pour son projet de maisons d'ouvriers; M. Boutemy fils, de Lagnoy, pour les perfectionnements apportés par lui au métier à dévider.

Médaille d'argent. — M. J. Renouard, de Lille, pour son étude sur le peignage de lin.

Mention honorable. — M. L. Lothois-Desplanques, de Tourcoing, pour son projet de maisons d'ouvriers; M. Guérax, de Villeurbanne (Rhône), pour ses foyers et fourneaux.

La société a en outre décerné des médailles d'or à :

M. Auguste Féron, pour les progrès qu'il a fait faire à l'industrie de la laine.

A M. Blondeau, greffier du tribunal et de la chambre de commerce, pour ses longs et loyaux services.

A l'œuvre des invalides du travail.

Le nom de la femme dont le cadavre a été retiré hier du canal est Eugénie Gilles, veuve Delerue, demeurant rue Sébastopol.

Madame Delerue ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés intellectuelles depuis la mort de son mari, survenue il y a un an environ.

Le corps n'portait aucune trace de violence; tout fait croire à un suicide.

Cette nuit dix individus ont été mis au dépôt de sûreté pour ivresse scandaleuse.

Avant-dernière nuit, des malfaiteurs se sont introduits avec escalade et bris de clôture dans l'habitation de M. Boucau, boulanger, rue du Grand-Chemin. — Les tiroirs de tous les meubles ont été fouillés et dévalisés. Les auteurs de ce vol sont probablement les mêmes que ceux de la rue de l'Europe.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 19 DÉCEMBRE. — Charles Valcke, rue du Pile. — Marie Mezdagh, rue du Fort. — Théodore Leperey, rue de Lille. — Emile Hovines, rue du Chemin de Fer. — Ernest Wante, rue des Fabricants.

Julien Montagne, rue St-Jean. — Alphons Ginious, rue Neuve. — Angèle Bouvinois, au Cul-de-Four. — Elise Judicq, rue de Soubise. — Henri Coene, rue des Longues-Haies. — Léon Barly, rue de la Longue-Chemie. — Edouard Puchois, rue de Lille.

Arthur Bekart, au Fort de Messine. — Victor Delcourt, au Cul-de-Four. — Florimond Vanderherten, rue des Longues-Haies. — Charles Schwartz, rue de Tichon. — Germaine Delerue, rue du Chemin de Fer.

Etat-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 19 DÉCEMBRE. — Louis Lefèvre, rue de Paris.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 19 DÉCEMBRE. — Sylvie Delbaert, 1 an, à la Croix-Rouge. — Henri-Moderne Joseph Derieux-Fremont, 40 ans 6 mois, représentant de commerce, rue de la Cloche.

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille REGRIGNY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur AUGUSTE-HYACINTHE REGRIGNY, décédé à Roubaix, le 21 décembre, à l'âge de 13 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le service aura lieu le mercredi 24 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame. L'assemblée à la maison mortuaire, 53, rue du Fontenoy. 5359

Nous avons le plaisir d'annoncer aux jeunes gens de la ville qui possèdent les premières notions de la langue allemande qu'un cours gratuit de conversation aura lieu chez M. T. New, rue du Moulin, le mardi et vendredi de chaque semaine, de 8 heures à 10 heures du soir à partir du 1er janvier 1874.

Cartes de visites.

Lithographie Alfred Reboux, rue Nain, 1 Roubaix.

Comice agricole de Lille

Séance du 17 décembre.

Parmi les pièces de la correspondance figure une lettre de M. de la maière d'Armentières qui demande au Comice de vouloir bien désigner Armentières pour le siège de son prochain concours.

Il sera répondu à M. le maire que, en 1874, le concours s'étant départemental, doit se tenir au chef-lieu; mais qu'en 1875 le Comice sera heureux de profiter de la bonne volonté de la ville d'Armentières.

On tire au sort pour la désignation du canton qui, en 1874, recevra la visite de la commission pour la bonne tenue des fermes. Les cantons de Quenoy de Tourcoing-Nord, de Roubaix et de Pont-à-Marcq seront visités pour l'instruction primaire agricole.

M. Dubar présente le rapport de la commission chargée de répondre à l'enquête sur la crise houillère; ce rapport est approuvé et sera transmis au président de la Commission d'enquête; il est décidé en outre qu'il sera tiré à part deux cents exemplaires pour être distribués dans l'arrondissement.

M. Pollet présente un projet de règlement du service sanitaire des Epizooties; après avoir insisté sur le défaut de renseignements qui sous la législation actuelle empêche le plus souvent l'autorité d'arrêter le mal dès son origine, il propose de prier M. le préfet de faire parvenir à tous les maires un tableau statistique qu'ils seraient chargés de faire remplir par les vétérinaires traitants, chaque fois qu'une maladie contagieuse se déclarerait dans une commune.

Une instruction serait envoyée en même temps à tous les vétérinaires pour les engager à secourir l'autorité, et la police municipale serait chargée du soin de dénoncer le propriétaire qui aurait négligé la déclaration.

Après une discussion qui porte surtout sur la difficulté d'obtenir du fermier une déclaration sincère du mal qui a envahi son étalle, le projet de M. Pollet est adopté et sera transmis à M. le Préfet, avec approbation du Comice.

M. Corenwinder rend compte de quelques expériences faites par des membres du Comice sur la richesse saccharine de betteraves provenant de graines soigneusement sélectionnées.

Les chiffres indiquent un très beau rendement. M. Corenwinder insiste sur l'avantage de choisir, avec intelligence, la betterave porte-graine et s'est très-bien trouvé de faire lui-même au moyen de betteraves choisies en Allemagne et replantées aux environs de Lille.

Une longue discussion s'engage ensuite sur les inconvénients pour le cultivateur de vendre ses betteraves au degré, à cause de la variété des résultats qui se produisent quand on opère sur des betteraves provenant du même champ; cette différence est quelquefois d'un degré. Il ressort du débat que le meilleur moyen d'avoir un résultat sincère est de multiplier les essais et d'en prendre une moyenne exacte. Une conclusion plus générale est tirée, c'est que le cultivateur doit s'évertuer à faire toujours de la bonne betterave et à suivre pour cela les conseils de la théorie qui ne lui manquent pas.

A. DE NORGUET.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Avis au public.

Billets de banque, Matières d'or ou d'argent.

La loi du 4 juin 1859 et celle du 25 janvier 1873 défendent l'insertion des matières d'or ou d'argent dans les lettres, imprimés, échantillons, papiers d'affaires, etc., confiés au service des Postes.

Ces lois interdisent également l'insertion des billets de banque, coupons échus, et, en général, de toutes valeurs payables au porteur, dans les lettres non chargées ou non recommandées.

Le public se méprend généralement sur le but de ces lois, qui sont essentiellement tutélaires et qui ont pour objet, tout en protégeant ses intérêts, de sauvegarder aussi la responsabilité du service des Postes. Le plus souvent, en effet, ce service est appelé à répondre d'infidélités commises, alors que les objets disparus ont passé par les mains de nombreux intermédiaires étrangers à la Poste.

Malgré les avertissements de l'Administration, des contraventions aux lois précitées sont cependant encore journellement commises, surtout depuis l'émission des billets de banque de 5 francs.

L'Administration rappelle au public les auteurs de contraventions de cette nature sont passibles d'une amende de 50 à 100 fr., aux termes de l'article 9 de la loi du 4 juin 1859, et elle prévient qu'elle se verra, à l'avenir, dans l'obligation de poursuivre l'appâtissement rigoureux des dispositions de cette loi.

Cartes de visite.

Au moment où l'approche du renouvellement de l'année va donner à l'expédition d'un nombre considérable de cartes de visite, on croit devoir rappeler au public les conditions auxquelles ces objets sont admis à circuler par la poste.

Sous enveloppes ouvertes, les cartes de visite sont passibles, jusqu'au poids de 10 grammes, de la taxe de 5 centimes, dans la circonscription postale du bureau d'origine, et de 40 centimes en dehors de cette circonscription. Ainsi, une carte de visite de Paris pour l'intérieur des fortifications doit 5 centimes, la même carte doit 10 centimes pour Versailles. (Art. 7 de la loi du 25 juin 1856.)

Il peut être mis dans la même enveloppe deux cartes portant un même nom ou des noms différents, sans augmentation de port.

Sous bandes, les cartes de visite sont assujetties à un port de 2 centimes par exemplaire du poids de 5 grammes et au-dessous. (Art. 9 de la loi du 24 août 1871.)

Les bandes doivent être mobiles et ne pas dépasser, en largeur, le tiers de la surface de la carte; autrement celle-ci est considérée comme expédiée sous enveloppe ouverte, et taxée au triple de l'insuffisance de son affranchissement. (Art. 6 et 8 de la loi du 25 juin 1856.)

L'adresse du destinataire doit toujours être inscrite sur la bande.

Les cartes de visite peuvent être écrites à la main, mais elles ne doivent contenir que le nom, qualité et adresse de l'expéditeur. Toute autre mention, manuscrite ou imprimée, constitue une contravention qui rend son auteur passible d'une amende de 150 à 300 francs. (Art. 9 de la loi du 25 juin 1856.)

Les photographies cartes de visite peuvent être expédiées aux mêmes conditions que les cartes de visites ordinaires.

Le Directeur général des Postes, A. LIBON.

Faits Divers

Le Télégraphe reçoit la lettre suivante d'un Tisserand de Lyon :

Monsieur,

Puisque nous sommes à plat ventre dans le régime que le petit Guignol d'autrefois appelait parlementaire, laissez-moi vous raconter un brin certaine fable de La Fontaine, qui emboîte si bien à la mesure des circonstances, que, ma foi ! on la dirait faite exprès :

L'ENFANT ET LE MAÎTRE D'ÉCOLE.

Dans ce récit je prétends faire voir à certains grands parleurs qu'ils ont manqué la veine.

En badinant sur les bords de la Seine, une étourdie, hélas ! la France !... du trottoir. Dans l'enceinte et le pélole un jour se laisse Mais il est une Providence, [choir.] Dit-on, pour les... Français, — c'est fort [heureux — la France]

A quelques branches donc en tombant [s'accroche.] — « Au secours ! au secours ! cria-t-elle, [épouvée.]

« Je péris ! A moi ! vite ! — Aussitôt [dans la rue]

Du bord, comme toujours lorsque se noie [un chat.]

La masse des flâneurs en courant s'approcha. En un clin d'œil la vague humaine flutait les quais et les ponts. Des fenêtres et des balcons, De partout on criait : chacun disait la sienne : — « Ohé ! Venez donc voir.

« — Quoi donc ? — C'est, paraît-il, une [amante trompée.]

« Par ses excès, dit-on, réduite au désespoir, Ses amis l'ont trahie et la-dedans jetée — « Eh ! parbleu ! C'est bien fait.

« Il est bon, à ces gens, de leur dire leur fait Sans pitié, sans miséricorde : — Pour s'être donné Badinageet, — Et puis voyez où même la sottise : — Est-il une seule bêtise

« Qu'elle n'ait su commettre ? Aux orgueilleux [leurs bavards.] Elle a donné son or, sa cave aux com- [munards.]

« — Et moi j'ai vu les fripons à sa table. — Moi, j'ai connu son chef ; il était [incapable.]

« — La gouvernante était bête, à manger [du fin.]

« — Après cela, prenez de tels badauds le [soin]

« Que les Français d'esprit sont malheureux, [qu'il faille]

« Toujours veiller à semblable canaille ! Entre temps, sur le bord des eaux C'était pitié de voir la pauvre naufragée, Dans les flots bouillonnants presque à demi [plongée]

Se tenait d'une main aux fragiles roseaux Une branche déjà s'était soudain brisée Entre ses doigts raidis Déjà ses ennemis riaient sur la chaussée, Attendaient son De profundis... Lorsque s'amène, enfin, un gros monsieur [du centre]

Droit ou gauche, on ne sait, l'écharpe [autour du ventre :] Bonheur ! C'était l'autorité ! « Au secours ! — Doucement, madame, [patience]

Reprend le citoyen botté, « Vous saurez que, ma mie, en France « On ne doit faire rien sans beaucoup [raisonner.]

« Discuter, habiller, combiner, scruter, « Vu la position gênante, « Vous allez de ce pas nommer « Une commission des Trente. « Aussitôt elle décrètera « Un corps de sauveteurs, et, comme de [coutume]

« La forme, les galons, la couleur du costume ; « Puis examinera « Le pourquoi, le comment, le quand... [et extera...]

« Assez !... Assez ! répond la France, tout [de suite...] « Déjà mon cœur se glace au toucher de la [mort...]

« Aux flots empoisonnés arrachez-moi [d'abord]

« Et vite hâtez-vous de venir [à la rescousse.]

— A PROPOS DE L'EXPÉDITION DE KHIVA dont le succès, au point de l'alimentation des troupes, a été de tous points admirable, nous dirons, d'après des documents officiels russes, que les bonnes conditions hygiéniques dans lesquelles n'a pas cessé de se trouver l'expédition ont été dues en grande partie à une espèce particulière de pain dont l'armée portait quatre-vingt mille rations.

Ce pain, qui se fabrique actuellement pour toute l'armée russe, mérite d'être signalé à l'attention publique et à celle de tous ceux qu'intéresse la question complexe de l'alimentation des troupes en campagne.

Il comprend un tiers de farine de seigle, un tiers de chair de bœuf réduite en poudre, un tiers de choucroute également en poudre.

Le tout est délayé, converti en pâte, puis desséché et mangé comme un biscuit. Les soldats russes sont, paraît-il, très friands de ce nouvel aliment qui, nous l'avons dit, vient d'avoir, pendant l'expédition de Khiva, d'excellents résultats au point de vue hygiénique.

— UN COUPLE DE TOURTEREAUX FUGITIFS a été pris à la station de Mons, à l'arrivée du premier train de Charleroi.

C'était un jeune homme de 21 ans et une jeune personne à peu près du même âge.

L'un était porteur d'une somme d'environ onze mille francs en billets de banque placés dans ses chaussures, l'autre portait aussi, nous dit-on, une liasse du précieux papier-monnaie dans son corset.

Ils avaient cheminé pédestrement, dans la boue, une bonne partie de la nuit, afin de prendre, à Manage, le premier train pour Mons et Valenciennes. Mais le télégraphe avait marché beaucoup plus vite qu'eux.

A leur arrivée à Mons, ils furent appréhendés au corps par les agents de la station, à qui leur signalement avait été transmis.

Il s'agit, paraît-il, d'une soustraction considérable, faite à Charleroi ou aux environs. Nous n'avons pu nous procurer des renseignements plus précis.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que la demoiselle arrêtée à la station de Mons, à la suite de l'escapade dont nous venons de parler, est une Fleurusienne. Son compagnon de voyage est un nommé Isaac Pifard, de Pironchamps, marié, âgé de 33 ans, machiniste. Il a été écroué en notre maison cellulaire; la demoiselle, relâchée à la demande de son père, est retournée à Fleurus avec ce dernier.

— On lit dans la Pall Mall Gazette :

« La campagne entreprise par Mehemet-Ali-Pacha contre les brigands de la Thessalie se poursuit, au dire d'un journal de Lamia, avec un tel succès que le brigandage n'est plus aujourd'hui dans cette condition florissante qui en faisait naguère une position lucrative attirant dans ses rangs, en Thessalie, en Albanie et dans les montagnes de la Grèce, la fine fleur de la jeunesse. En outre, le côté romantique de la profession a presque complètement disparu, grâce au positivisme déployé par les autorités turques. Ainsi, l'autre jour, le chef brigand Retina, qui avait pris l'engagement de se marier, s'est-il magnaniment constitué prisonnier entre les mains du général commandant en Thessalie. Au lieu de répondre à cet acte de noble reddition dans le même esprit qui l'avait inspiré, le général se borna à accorder à Retina quinze jours pour accomplir la cérémonie matrimoniale, et à l'expiration de cette courte lune de miel, il envoya le brigand repentant expier ses forfaits dans les prisons de Cassidi. Deux autres brigands célibataires, Kermogio et Koutra, qui s'étaient volontairement livrés, ont été jetés en prison. Dans l'intervalle, la bande de Cotzno a témoigné le désir de renouer à son genre, de vie, et Mehemet-Ali-Pacha a généreusement promis d'adoucir la peine de tout brigand qui, volontairement, mettrait bas les armes. Toutefois, la proclamation établit une exception pour Spanos, Belionla et plusieurs autres qui avaient pris part au massacre des Anglais à Marathon. Stato, le chef de brigands, qui tout dernièrement enleva une jeune mariée à la procession nuptiale, fut assez généreux pour la rendre à ses parents après quatre jours de détention; il n'en est pas moins, lui et sa bande, sous le coup d'actives recherches de la part des autorités impériales.

— LE DRAME DES BAINS DE JOUVENCE. — Un drame sanglant s'est passé hier soir, à quatre heures, aux bains de Jouvence, 2, faubourg Montmartre.

Une jeune dame, mise à la dernière mode et fort jolie, s'est présentée au comptoir à trois heures trois quarts. Elle a demandé un bain complet. Quand le ticket lui a été remis par la caissière, elle a gagné son cabinet en souriant à un petit garçon qui se trouvait là, et qui lui indiqua l'escalier.

Au bout de dix minutes environ, M^{me} G... préposée au bureau, entendit un coup sec : « Cela m'a fait fillet, nous a-t-elle dit, d'une chaise qui se serait rompue. » Cependant M^{me} G... craignant quelque accident, et sachant que l'inconnue était seule dans les chambres de dames, monta vite jusqu'à la bonne de service, et toutes deux frappèrent à la porte. Personne ne répondit. On ouvrit alors à l'aide de la clef et le spectacle le plus horrible s'offrit aux yeux des deux femmes.

L'inconnue était debout, appuyée d'une main sur le rebord de la baignoire. Elle était habillée. Cependant la poitrine était découverte, et sur la peau nue, une plaie rouge apparaissait; un filet de sang coulait le long de sa robe. Les yeux étaient hagards, la bouche entrouverte, et de la main restée libre, l'inconnue tenait un revolver à six coups.

Au cri de terreur poussé par les deux femmes, elle répondit par un gémissement sourd, puis s'affaissa...

Toutes les personnes qui se trouvaient dans l'établissement de bains accoururent aussitôt. Un monsieur, qui se donna pour un médecin et dont on n'a pu retrouver la trace, s'approcha seul de la blessée, qui la regarda d'un air égaré. Le désordre était à son comble lorsque M. Vassal, commissaire de police, arriva à toute hâte accompagné d'un docteur.